

COMMUNIQUÉ

N°003/BE/ABLOGUI/2026 relative à la levée des perturbations du réseau internet observées depuis le 27 juillet.

Conakry, le 15 août 2026 – L'Association des Blogueurs de Guinée (ABLOGUI) a constaté la levée de la cyber censure instaurée en Guinée depuis le 27 juillet 2026, après au moins 20 jours de restrictions. Nos constats se fondent sur la même méthode de monitoring que celle utilisée lors de notre précédente alerte : un réseau de moniteurs indépendants déployés sur l'ensemble du pays, complété par des analyses techniques de nos experts et par des témoignages d'utilisateurs.

Les données recueillies à travers ces tests confirment que :

- L'accès à Internet est rétabli auprès des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), avec un retour à une latence normale ;
- Les plateformes de messagerie Facebook, TikTok et Youtube, auparavant fortement restreintes, sont de nouveau accessibles sans recours à un réseau privé virtuel (VPN).

En conséquence, les perturbations qui avaient fortement restreint la libre circulation de l'information, entravé le travail des journalistes et limité la libre expression des citoyens semblent avoir pris fin.

Cette levée intervient toutefois dans un contexte de récidive. L'ABLOGUI rappelle que depuis 2020, année au cours de laquelle la Guinée a fait son entrée sur la liste noire des pays restreignant Internet, [les autorités guinéennes ont imposé au moins sept \(07\) coupures d'internet et blocages des réseaux sociaux.](#)

Ces pratiques vont à l'encontre des engagements nationaux, régionaux et internationaux auxquels la Guinée a librement souscrit, notamment, la **Constitution guinéenne en son article 19**, [la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples en son article 09](#) et le [Pacte International relatif aux droits civils et politiques](#), en son article 19. [La Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique révisée de 2019](#) appelle les États à « Ne pas se livrer, ni à tolérer, toutes perturbations d'accès à internet et autres technologies ».

COMMUNIQUÉ

La cyber censure perturbe la libre circulation de l'information, freine les activités économiques dépendant du numérique et prive les citoyens de leurs droits fondamentaux, notamment la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information.

À la date de diffusion de la présente déclaration, ni l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT), ni le Gouvernement, ni les opérateurs de téléphonie mobile, ni les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) n'ont fourni une explication officielle à leurs abonnés sur la situation.

L'ABLOGUI prend acte de cette évolution et rappelle que l'accès à Internet et aux plateformes numériques demeure un droit fondamental, indispensable à la participation citoyenne et au bon fonctionnement de la démocratie. Elle exhorte les autorités guinéennes à s'abstenir à toute restriction éventuelle de l'accès à Internet. Enfin, l'ABLOGUI réaffirme son engagement à poursuivre son monitoring citoyen de l'espace numérique guinéen et à alerter systématiquement sur toute nouvelle entrave à la liberté d'expression en ligne.

Le Bureau Exécutif de l'ABLOGUI

Contacts presse :

Télégramme et WhatsApp : +224 623 13 23 24

Email : contact@ablogui.org